

# REGLEMENT

## DU 1ER CHALLENGE SUR ROUTE DE FRANCE

### 01 – Organisation

Le **1er CHALLENGE SUR ROUTE DE FRANCE** est organisé par l'association **ALTI & CO.**

Cette manifestation est réservée **aux coureurs** et est constituée du 1<sup>er</sup> MARATHON DE FRANCE en solo ou en relais de 2 équipiers, du 1<sup>er</sup> SEMI MARATHON DE FRANCE du 1<sup>er</sup> MEETING DE FRANCE DE JOELETTES, d'un 10 km course

### 02 – Date et heure de l'épreuve

Dimanche 4 janvier 2026, stade de Cernay la Ville, rue de Limours.

9h00 : départ du marathon, du semi marathon et du meeting de joelettes

9h30 : départ du 10 km course

L'arrivée sera jugée au stade de Cernay la Ville

### 03 – Parcours – Epreuves.

#### *Parcours*

Les coureurs auront l'obligation de courir sur la droite des chaussées **ouvertes à la circulation** . Tout coureur courant sur la gauche de ces voies sera directement mis hors course par les représentants de l'organisation.

Le 1<sup>er</sup> Challenge sur Route de France est une épreuve en ligne sur les routes bucoliques du Parc Naturel Régional de la Vallée de Chevreuse.

Les parcours arpentent des petites routes sur les communes de Cernay la Ville, de la Celle Les Bordes, de Bullion, de Pecqueuse, de Bonnelles, de Senlisse et d'Auffargis.

Comme le stipule l'arrêté préfectoral, les routes empruntées **ne sont pas** réservées aux participants. Même si elles sont peu fréquentées, les coureurs devront scrupuleusement respecter le Code de la Route et courir sur la droite de la chaussée, sauf sur demande d'un signaleur de l'organisation. Celle-ci se décharge de toute responsabilité en cas de non respect des consignes.

Des bénévoles seront postés pour sécuriser les carrefours.

#### **Epreuves**

Quatre courses sont proposées:

•**Le PREMIER MARATHON DE FRANCE en solo ou en relais de 2 équipiers** ouvert aux coureurs nés avant 2007 pour le solo et avant 2009 pour le relais.

**Pour le MARATHON relais**, le relais se fera au 20<sup>è</sup> km sur le parking du presbytère à Cernay la Ville.

•Le **PREMIER SEMI MARATHON DE FRANCE** ouvert aux coureurs nés avant 2009

•Le **PREMIER 10 km DE FRANCE** ouvert aux coureurs nés avant 2011

### **Le 1<sup>er</sup> MEETING DE FRANCE DE JOELETTES**

Le 1<sup>er</sup> MEETING DE FRANCE DE JOELETTES se déroulera sur le parcours du semi marathon. En plus du passager-pilote, les équipes seront composées au maximum de 5 coureurs nés avant 2009. Compte tenu de la saison, il sera impératif de prévoir des vêtements adaptés aux conditions climatiques (froid, pluie...).

### **GRAND PRIX CLUBS**

Un Grand Prix CLUBS est mis en place sur le **1er CHALLENGE SUR ROUTE DE FRANCE**.

Le classement se fera avec le cumul des places sur les trois courses avec le meilleur classement de :

1 coureur (homme ou femme) sur l'épreuve du marathon (hors relais),

1 homme et 1 femme sur l'épreuve du semi marathon,

1 homme et 1 femme sur le 10 km.

**Il est donc impératif de remplir le nom du club ou de l'entreprise lors des inscriptions.**

#### **04 – Assurances**

##### **Responsabilité civile**

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les bénévoles au « **1er CHALLENGE SUR ROUTE DE FRANCE** ». Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

**Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique de la course à pied en compétition**

#### **05 – Conditions de participation**

Chaque coureur doit impérativement **joindre lors de son inscription** :

- Sa licence FFA en cours de validité à la date de l'épreuve,
- ou une licence délivrée par une fédération affiliée à la FFA
- ou un **PPS daté après le 4 octobre 2025**. Site : <https://pps.athle.fr/>

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique.

**Les PPS ou les licences devront être fournis avant le 15 décembre 2025, au delà de cette date l'inscription du coureur sera annulée et non remboursée. Aucun dossard ne sera remis à la personne concernée.**

#### **06 – Retrait des dossards**

Le retrait des dossards se fera, la semaine précédant la course chez des commerçants partenaires

Si il n'est pas possible à un participant de se rendre chez un commerçant partenaire, il pourra le retirer

- Le samedi 3 janvier 2026 de 15h00 à 19h00 au gymnase du stade Route de Limours à Cernay la Ville
- le dimanche 4 janvier 2025 à partir de 7h30 au gymnase du stade Route de Limours à Cernay la Ville

Chaque dossard est remis à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Le dossard sera porté sur la poitrine ou sur la cuisse et devra être visible durant toute l'épreuve. Le port du dossard sur le dos est à proscrire sous peine de non validation du résultat.

### **07 – Temps limite**

Le temps limite sur le marathon est fixé à 5h30.

Par mesure de sécurité, **au km 20**, les coureurs passant au delà de 2h30 de course seront basculés directement sur le semi marathon.

Au **km 25**, les coureurs passant au delà de 3h15 de course et au **km 35**, les coureurs étant avérés comme ne pouvant pas arriver dans le temps imparti seront mis hors course et rapatriés à l'arrivée.

Les coureurs mis hors course auront leur dossard retiré et ils ne seront pas autorisés à poursuivre la course. Si des personnes sans dossard décident de suivre le parcours jusqu'à l'arrivée, elles le feront sous leur propre responsabilité et ne pourront prétendre à être classées. **L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident d'un concurrent sans dossard.**

### **08 – Pass Sanitaire**

**Les organisateurs se conformeront à la réglementation en cours pour l'accueil des coureurs. Si les autorités nous demandent que les participants soient en possession d'un PASS SANITAIRE, celui-ci sera obligatoire et les contrôles auront lieu aux entrées du complexe sportif.**

### **09 – Ravitaillements**

**MARATHON** : il y aura cinq ravitaillements sur le parcours (km 5 – 13,5 – 21 – 28 – 35 – arrivée)

**SEMI MARATHON** : il y aura 2 ravitaillements sur le parcours (km 5 – 13.5 – arrivée)

**10 km** : il n'y aura qu'un ravitaillement à l'arrivée.

### **10 – Assistance personnelle**

Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours et les véhicules suiveurs de toutes sortes sont strictement interdits sous peine de mise hors course du ou des coureurs accompagnés.

**Il est également formellement interdit de se faire accompagner à pied, ou par tout moyen de locomotion sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit.**

### **11 – Assistance médicale – abandon**

Le service d'assistance médicale sera assuré par des équipes de secours mobiles. Ces derniers seront alertés en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours tout coureur qu'elle jugera inapte à continuer l'épreuve.

Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumettra à son autorité et s'engage à respecter ses décisions.

Tout abandon doit être signalé à un signaleur avec remise du dossard.

## **12 – Modifications**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, de modifier le parcours, d'arrêter l'épreuve en cours ou de l'annuler et ce, à n'importe quelle date.

Pour ces motifs aussi, aucun remboursement ni indemnité ne pourront être accordés.

## **13 – Environnement**

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit.

**Petite logique** : vous transportez votre nourriture sous emballage et celui-ci ne vous gêne pas pour courir quand il est plein. Il vous gênera encore moins quand il sera vide et vous pourrez le jeter aux ravitaillements. **Merci.**

Nos forêts sont régulièrement traversées et malgré tout, l'Office National des Forêts et Le Parc Naturel Régional de Chevreuse nous permettent sous ces conditions d'organiser cette manifestation. Toute personne qui se débarrassera de ses déchets en dehors des zones de ravitaillement sera mise hors course.

## **14 – Droit à l'image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

## **15 – Inscription et Tarifs courses**

**Les participants peuvent s'inscrire soit en ligne (voir frais) soit par courrier en demandant un bulletin d'inscription via l'adresse : [clm.cernay78@yahoo.fr](mailto:clm.cernay78@yahoo.fr)**

Les frais d'engagement sont :

- **MARATHON SOLO**

-25€ jusqu'au 30 septembre 2025 (+2,40 d'inscription en ligne)

-35€ jusqu'au 31 octobre 2025 (+2,40 d'inscription en ligne)

-45€ jusqu'au 30 novembre 2025 (+2,40 d'inscription en ligne)

-55€ jusqu'au 28 décembre 2025 (+2,40 d'inscription en ligne)

-67€ pour toute inscription sur place (dans la limite des places disponibles).

### **MARATHON RELAIS A 2**

-46€ jusqu'au 30 septembre 2025 (+2,40 d'inscription en ligne)

-52€ jusqu'au 31 octobre 2025 (+2,40 d'inscription en ligne)

-58€ jusqu'au 30 novembre 2025 (+2,40 d'inscription en ligne)

-64€ jusqu'au 28 décembre 2025 (+2,40 d'inscription en ligne)

### **Pas d'inscription sur place**

- **SEMI MARATHON**

-19€ jusqu'au 30 septembre 2025 (+1,60 d'inscription en ligne)

-22€ jusqu'au 31 octobre 2025 (+1,60 d'inscription en ligne)

-25€ jusqu'au 30 novembre 2025 (+1,60 d'inscription en ligne)

-30€ jusqu'au 28 décembre 2025 (+1,60 d'inscription en ligne)

-36€ pour toute inscription sur place (dans la limite des places disponibles).

- **10 KM**

-8€ jusqu'au 30 novembre 2025 sans lot souvenir + 4€ pour le lot (+1,00 d'inscription en ligne)

-10€ jusqu'au 31 décembre 2025 sans lot souvenir + 4€ pour le lot (+1,00 d'inscription en ligne)

-18€ pour toute inscription sur place lot souvenir inclus (dans la limite des places disponibles).

- **MEETING DES JOELETTES**

-Le meeting des Joelettes se déroule par équipe de 5 coureurs + un passager-pilote. Pour recevoir un bulletin d'inscription, contacter ([clm.cernay78@yahoo.fr](mailto:clm.cernay78@yahoo.fr))

### **16 – Cession de dossard**

**La cession de dossard n'est pas autorisée.** Néanmoins la personne inscrite sur l'une des trois distances qui ne pourra plus participer, et pour quelque raison que ce soit, pourra proposer son dossard sur la bourse aux dossards qui sera mis en place sur le site d'inscription.

Si ce dossard est attribué à une autre personne, les frais d'inscription, hors frais bancaires liés à l'inscription et au remboursement lui seront reversés.

### **17-Récompenses**

Chaque participant du marathon solo et relais et du semi marathon se verra remettre un lot de participation.

Pour les coureurs du 10 km le lot est en option à l'inscription.

Les **coureurs du MARATHON SOLO ET RELAIS** et du **SEMI MARATHON** se verront remettre une médaille « **Finisher** » au passage de la ligne d'arrivée.

**Une médaille souvenir sera remise aux passagers-pilotes des JOELETTES. Chaque coureur de JOELETTES pourra la commander lors de l'inscription moyennant la somme de 7 euros.**

**Il n'y aura pas de médaille pour les participants au 10 km.**

### **18 – Podiums**

-Pour le marathon solo, le semi marathon et le 10 km, les trois premiers scratch (hommes et femmes) recevront un souvenir correspondant à leur classement. Les 1er de chaque catégorie de Junior à Master 8 (hommes et femmes) seront également récompensés.

-Pour le marathon relais les 3 premiers des catégories femmes, mixte et hommes recevront un souvenir correspondant à leur classement.

**Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans passer par la bourse aux dossards, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement ne pourra pas participer à l'épreuve. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.**

**La participation au 1er CHALLENGE DE COURSE SUR ROUTE** est soumise à l'acceptation de ce règlement.